

PALESTINE.

—On lit dans la *Gazette d'Augsbourg* :

"*Jerusalem*, 30 juillet.— La construction de l'église protestante avance lentement, parce que les musulmans suscitent tous les obstacles imaginables aux ouvriers. Tout récemment un médecin anglais a été insulté par des soldats turcs. Le consul anglais à Beyrouth, instruit de ce fait, s'est hâté d'envoyer un officier supérieur pour exiger la réparation de cette offense. Le consul de France ayant arboré le drapeau français sur les murs de Jérusalem, la populace musulmane, irritée contre lui, a attaqué l'hôtel du consulat, et se serait portée aux plus scandaleux excès, si on ne lui avait livré le drapeau, qu'elle a aussitôt mis en pièces. Depuis ce moment, on a établi un poste devant l'hôtel du consulat de France pour protéger le consul."

Océanie.

—Les anglais viennent de prendre, d'une manière positive, possession de la Nouvelle-Zélande. Un ordre du conseil, en date du 23 août, donne aux vaisseaux français privilège de commercer avec cet archipel. Un autre ordre, portant la même date, accorde aux vaisseaux haïtiens un privilège semblable pour toutes les possessions anglaises.

—M. W. Miller vient d'être nommé consul-général d'Angleterre aux îles Sandwich, des Amis, de la Société et autres de l'Océan-Pacifique.

PARLEMENT PROVINCIAL.

PROVINCE DU CANADA

CHAMBRE DU CONSEIL LÉGISLATIF,
Kingston, jeudi 28 septembre 1843.

Aujourd'hui à 2 heures P. M. Son Excellence le Gouverneur général s'est rendue à la Chambre du Conseil Législatif, dans la bâtisse du Parlement. Les Membres du Conseil Législatif étant assemblés, il plut à son excellence de requérir la présence des membres de l'assemblée législative, et ceux-ci étant présents. Son Excellence a ouvert la Troisième Session du parlement de la Province du Canada, par le discours du trône suivant :

*Honorables Messieurs du Conseil Législatif,
Et Messieurs de la Chambre d'Assemblée:—*

Je suis bien aise de vous rencontrer assemblés pour vous acquitter des hautes fonctions qui vous sont confiées. Diverses considérations d'importance m'ont empêché de vous réunir à une époque plus prochaine.

Depuis votre dernière session, la naissance d'une Princesse a répandu la joie au sein de l'empire, et nous avons lieu d'être reconnaissant pour la protection d'une divine providence dont notre gracieuse Souveraine a été l'objet, et dont la vie et la santé sont des bienfaits à ses sujets.

Dans le même intervalle, un événement affligeant est arrivé en Canada, par le décès de votre feu gouverneur, mon prédécesseur immédiat, dont le cœur était dévoué au bien être public. Un regret universel a fait honneur à sa mémoire dans toute l'étendue de la province ; et je ne puis m'abstenir de remarquer que sa veuve et sa famille éplorées, et ses restes mortels, en passant par le territoire voisin des Etats-Unis à leur place d'embarcation à New-York furent reçus avec les marques du respect le plus affectueux et cordial, qui indiquaient toute à la fois l'estime dans lequel il était tenu dans un pays où il avait été personnellement connu et une généreuse sympathie digne de la grande nation par laquelle elle fut témoignée.

L'acte de la Législature impériale qui facilite l'introduction du blé canadien et de la farine préparée au Canada, dans les ports du Royaume-Uni, sera je l'espère, pour cette province, un avantage précieux ; et c'est une preuve de plus du soin constant de Sa Majesté pour la prospérité de cette partie de son empire. Une copie de la dépêche du Secrétaire d'Etat de Sa Majesté, à ce sujet, vous sera soumise.

On vous soumettra des mesures pour l'amélioration du système de judicature dans le Bas-Canada, des institutions municipales, des lois relativement à l'éducation, et du système des jurés dans les deux divisions de la province unie, et des lois de cotisation dans le Haut-Canada, aussi bien que sur d'autres sujets importants : toutes lesquelles mesures engageront, j'en suis sûr votre sérieuse attention.

J'ai récemment fait un tour par la province tel que me le permettait l'exigence des affaires publiques, afin que je puisse prendre quelques connaissances des circonstances locales qui mériteraient attention.

J'ai eu beaucoup de satisfaction en voyant un beau pays, marchant évidemment vers l'amélioration : et j'ai partout été reçu avec des manifestations de loyauté envers notre gracieuse Souveraine, et avec bonté envers moi personnellement.

Ce m'a été très satisfaisant de contempler les grands ouvrages en progrès, que la province en conséquence du prêt prélevé en Angleterre sur la garantie du gouvernement impérial a pu entreprendre ou continuer. Ils sont calculés, je l'espère, pour étendre le commerce, pour développer les ressources de ce vaste pays et augmenter le revenu public ainsi que la richesse individuelle et générale.

Dans ces lieux où des ouvrages de cette nature sont en progrès, j'ai trouvé qu'il y régnait du contentement à la perspective qu'ils offraient. En d'autres lieux il se fait entendre un cri qui demande de meilleurs chemins pour transports des produits à des marchés convenables, une demande qui mérite bien considération, car c'est sur de telles communications que la prospérité du

pays doit en grande mesure dépendre. Nulle part a-t-on plus fortement manifesté cette anxiété que dans les Townships de l'Est du Bas-Canada, qui a vu population, presque entièrement agricole, ont, en conséquence des droits élevés imposés aux Etats-Unis sur leurs produits, perdu le marché auquel jusqu'alors ils avaient en recours, tandis que l'exemption dans notre pays de droits sur les productions analogues de nos voisins, les met en état, avec de grandes facilités de transport de vendre ces produits dans nos propres marchés à des prix moindres que ceux des cultivateurs des Townships de l'Est.

Des plaintes semblables sur les effets des droits prélevés au Etats-Unis sur nos produits, et des facilités accordées à l'introduction des leurs dans notre territoire, ont aussi été faites ailleurs. Les améliorations qui peuvent être faites à nos communications intérieures sont si manifestement désirables pour l'avantage de la population, que tout octroi de deniers consacrés à cet objet, qui s'alliera avec les moyens à notre disposition, doit être éminemment avantageux. Il est donc beaucoup à regretter que l'état des finances ne nous permette pas l'espérance immédiate de pouvoir correspondre aux souhaits de plusieurs districts gravement intéressés à cet égard.

Je ne puis m'abstenir de placer sous vos yeux, comme un sujet digne de considération, l'état des prisons dans quelques parties de la province. Le Pénitencier à Kingston est une institution qui fait beaucoup d'honneur au pays ; on a fait en d'autres lieux de grands frais pour l'érection de prisons, et quelques unes des autorités locales s'occupent maintenant à donner des logements convenables aux prisonniers ; mais en quelques endroits ils sont très défectueux. La justice que l'on doit même à des criminels, exige qu'ils ne soient pas assujettis à une punition plus grande que celle voulue par la sentence, et que la maladie ou la mort causées par l'air malsain et le défaut d'exercice ne soient ajoutées à l'emprisonnement. On doit aussi aux prisonniers dont les procès n'ont pas eu lieu, et qui pourraient être innocents, de ne pas les confiner dans la même cellule avec des criminels convaincus. Une classification et séparation des derniers sont aussi requises. La décence et la morale l'exigent aussi à l'égard des sexes ; et on ne doit pas renfermer ensemble les débiteurs et les criminels. Il est désirable de s'enquérir à quels égards les prisons du pays peuvent manquer d'économie convenable, et de porter remède aux défauts qui y existent.

L'établissement d'un asile pour les insensés se fait vivement sentir dans le Bas-Canada ; ceux qui sont affligés d'un dérangement mental, étant enfermés maintenant dans la prison commune, ou dans les institutions religieuses charitables, qui font tant d'honneur à cette partie de la province. Des mesures sont maintenant en progrès pour le local de l'asile qui existe maintenant dans le Haut-Canada, et pour compléter cette institution.

Messieurs de la Chambre d'Assemblée,

Les comptes du passé, et les estimés pour l'année courante vous seront soumis. Je suis peiné d'avoir à vous annoncer qu'il y a une diminution considérable dans le revenu, mais j'espère qu'elle ne vient que d'une cause temporaire et qu'elle sera suivie d'une plus grande augmentation. L'emprunt fait en Angleterre sous la garantie du gouvernement Impérial, a été obtenu à des conditions favorables.

L'acte de la Législature Impériale qui prescrit un nouveau tarif, à rendu nécessaire un changement qui correspondra aux lois des Douanes, et ce sujet sera soumis à votre considération. Je n'entretiens pas de doute que vous serez prêts d'accorder ce qui est nécessaire pour le service public, et en autant que cet objet peut être avancé, par une économie pratique et judicieuse vous pouvez compter sur ma coopération.

Messieurs du Conseil Législatif

Et Messieurs de la Chambre d'Assemblée,

Je ne vous retiendrai pas plus longtemps de vos devoirs ardens. La prospérité du Canada dépend du résultat de vos délibérations, sur les nombreuses et importantes questions qui vous seront soumises, et ce grand résultat je l'espère, sera l'objet de vos travaux. C'est le désir ardent du gouvernement de Sa Majesté : et ce sera le point de mire de mes efforts. J'espère humblement, que le Dieu tout puissant couronnera de succès nos efforts réunis.

V A R I E T É S.

UNE PLANTE CURIEUSE.—Vers la fin du 16^e siècle, on introduisit en France une petite plante annuelle, originaire de l'Inde ; on la cultive dans nos jardins sous le nom de Balsamine ; tout le monde connaît l'élégance de ces petits buissons fleuris et le riche effet qu'ils produisent dans nos parterres.

Il y a un an, M. Victor Pâquet signala l'existence en Angleterre de plusieurs autres espèces de balsamines, et raconta des faits curieux sur l'une d'elles. Nos horticulteurs, toujours avides de nouveautés, se sont mis à la recherche de la balsamine indiquée par M. Pâquet dans ses écrits horticoles.

Nous venons de la voir en fleur pour la première fois chez M. Moyana, propriétaire à Brunoy ; sa végétation est vraiment phénoménale ; la tige rezterre a 12 centimètres (4 pouces 3 lignes) de diamètre ; la hauteur totale de la plante est de 2½ mètres (7½ pieds), et la circonférence occupée par les branches de 8 mètres (24 pieds) ; sa tige se compose de treize articulateurs, à la première desquelles sortent quatre branches, et trois seulement aux douze autres ; elles sont régulièrement disposées en verticille, comme les couronnes d'un sapin, arbre dont cette plante a tout-à-fait le port.

Chaque branche se subdivise en élégant candélabre par des rameaux qui